

# COMMUNE DE MORTHOMIERS

## CONSEIL MUNICIPAL

---

1<sup>er</sup> juillet 2016

---

Nombre de Conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 14

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-quatre juin deux mil seize, s'est réuni en réunion ordinaire le premier juillet deux mille seize, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

**Etaient présents**: Fabrice ARCHAMBAULT, Alexandre BEDON, Bernard BELOUET, Rémi CHABANNE, Isabelle FERRIER, Philippe FROMION, Sandrine LEZIAN, Daniel GRAVELET, Elisabeth MORCHOINE, Pierre TAILLANDIER, Hervé VAULLERIN.

**Excusés** : Isabelle BERLIN, Isabelle LIMOGES, Pascal MILLET.

**Pouvoirs** : Isabelle BERLIN donne pouvoir à Isabelle FERRIER  
Pascal MILLET donne pouvoir à Philippe FROMION  
Isabelle LIMOGES donne pouvoir à Rémi CHABANNE

Rémi CHABANNE est élu secrétaire de séance

### **1 Attribution de subventions**

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Automne de Morthomiers pour l'organisation de l'Automne de Morthomiers des 23 et 24 septembre : 1 500 €
- Association Automne de Morthomiers pour l'organisation de la fête du 13 juillet : 550 €,
- Club des Roches : 396 €

**POUR : 14**

### **2 Vote des tarifs centre aéré été 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Morthomiers prend en charge une partie des frais des familles pour le centre de loisirs de la Chapelle Saint Ursin.

**Horaires :**

Centre de loisirs de 9h00 à 17h30 (1/2 journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30)  
Accueil/garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30

Les frais de garderie sont intégralement pris en charge par la Municipalité de Morthomiers – 2.32 € pour la garderie du matin ou 1.16 € à partir de 8h30 & 1.39 € pour la garderie du soir.

### Tarifs :

Habitants de Morthomiers	Tarifs communaux (Aide CAF non déduite)					Tarif extérieur*
<b>Quotient familial</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	
½ journée	8,30 €	8,30€	8,30€	8,30€	8,30€	13.98 €
Journée (centre et camps)	11,40€	12,40€	13,40€	14,40€	14.90€	25.05 €

\*Prix facturés par la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin à la Commune de Morthomiers

Les frais d'inscription s'élèvent à 3.50 € par enfant. Ils ne sont pas à régler au moment de l'inscription mais seront ajoutés à la facture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide et ce à l'unanimité les tarifs et la prise en charge des frais pour le centre de loisirs.

**POUR : 14**

### **3 Tarifs centre aéré petites vacances et mercredis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Monsieur le Maire, explique qu'il convient de voter les tarifs appliqués pour le Centre de loisirs de la Chapelle-Saint-Ursin pendant les petites vacances et les mercredis durant l'année scolaire, et ce, à compter du 1er septembre 2016.

<b>Garderie du matin</b>		<b>Journée avec repas</b>	<b>½ journée</b>	<b>½ journée avec repas</b>	<b>Garderie du soir</b>
07h30-09h00	A partir de 08h30	09h00-17h30	09h00-12h00 13h30-17h30	12h00-17h30	17h30-18h30
<b>2,32 €</b>	<b>1,16 €</b>	<b>11,40 € (19,05)</b>	<b>6,94 € (11,60)</b>	<b>9.40 € (15,33)</b>	<b>1,39 €</b>

**POUR : 14**

### **4 Tarifs cantine garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Monsieur le Maire, explique qu'il convient de voter les tarifs appliqués pour la cantine et la garderie, et ce, à compter du 1er septembre 2016.

- **3.75 €** le repas au lieu de 3.65 €,
- **1.05 €** pour la garderie du matin au lieu de 1 € (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 7h30-8h30 et mercredi 11h30-12h30),
- Pour la garderie du soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :
  - **0.65 €** au lieu de 0.60 € de 16h à 16h30 (sans goûter),

- **2.60** € pour le créneau 16h à 18h30 (goûter inclus), au lieu de 2.50 €, pour les enfants restant en garderie après 16h30.

**POUR : 14**

## **5 Changement installation téléphonique de la mairie**

L'installation téléphonique de la mairie étant obsolète, la maintenance n'est plus garantie en cas de problème.

M. le Maire expose les 2 propositions reçues de la société Dactyl Buro pour l'installation d'un nouveau matériel et le chiffrage du service de maintenance :

- En achat : 1 764.12 € TTC pour le matériel et 990 € TTC pour l'installation, le paramétrage et la maintenance
- En location trimestrielle : 112.80 € TTC pour le matériel et 63.60 € pour l'installation, le paramétrage et la maintenance

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'opter pour l'achat du matériel téléphonique auprès de la Société Dactyl Buro pour un montant de 1 764.12 € TTC et le financement de la prestation maintenance à 990 € TTC.

**POUR : 14**

## **6 Emplois été 2016**

M. le Maire explique qu'il convient, comme chaque été, d'embaucher 2 jeunes marémortains en contrat saisonnier pour pallier aux absences pour congés des agents du service technique.

Noémie BAULANDE et Kévin BIESSE travailleront pour la commune respectivement du 4 au 22 juillet et du 25 juillet au 2 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de voter les crédits nécessaires à l'embauche de ces jeunes saisonniers.

**POUR : 14**

## **7 Modification des tarifs de la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> juillet 2016**

M. le Maire explique que, même lorsque la location de la salle des fêtes commence le samedi matin à 8h, il est fréquent que les locataires occupent la salle des fêtes dès la remise des clés le vendredi soir.

Afin de mettre fin à cette pratique, il est proposé de mettre en place une tarification incluant l'occupation de la salle des fêtes le vendredi soir :

> Pour les habitants de Morthomiers

	*	vendredi à partir de 18h + samedi	210 €
	*	vendredi à partir de 18h + samedi + dimanche	260 €
> Pour les autres			
	*	vendredi à partir de 18h + samedi	420 €
	*	vendredi à partir de 18h + samedi + dimanche	520 €

**POUR : 14**

## **8 Désignation de représentants aux comités PLUi de Bourges Plus**

M. Le Maire donne lecture du courrier de Bourges Plus en date du 16 juin dernier demandant la communication de 2 représentants dont un élu pour le comité de pilotage et un élu ou technicien pour le comité technique dédiés à l'élaboration du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil choisit pour représenter la Commune de Morthomiers :

- Daniel GRAVELET, Maire, au Comité de pilotage,
- Elodie PLATTEEL, secrétaire de mairie, au comité technique.

**POUR : 14**

## **9 Autorisation de travaux par ERDF**

M. le Maire explique qu'ERDF envisage de réaliser des travaux pour installer un poste de transformation et accessoires sur la parcelle cadastrée AD78 et passer un câble en souterrain.

Chacun de ces travaux fait l'objet d'une convention d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

- Les travaux envisagés par ERDF,
- Autorise M. le Maire à signer les conventions et tous documents correspondants.

**POUR : 14**

## **10 – Contentieux devant le Tribunal administratif : autorisation d'ester en justice**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
 Considérant que, par requête en date du 16 avril 2016, M. John HOOPER a déposé devant le tribunal administratif d'Orléans un recours visant à l'annulation de la délibération du 30 octobre 2015 du conseil municipal de Morthomiers approuvant la modification simplifiée N°2 de la commune ;

Considérant qu'il importe d'autoriser M. le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en défense dans la requête n° 1601278-2 introduite devant le tribunal administratif d'Orléans,

Désigne Maître Guillaume COLLART avocat au sein du cabinet FIDAL, société d'avocats sise, pour l'agence à laquelle il est rattaché, au 72 de l'avenue Olivier Messiaen, 72000 Le Mans, pour représenter la commune dans cette instance.

**POUR : 14**

#### **11- Recrutement d'un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017**

M. le Maire indique que, pour assurer une qualité optimale du service cantine/garderie, la Municipalité a embauché Mme Nadine DUFOUR durant 1 an – du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

Afin de maintenir cette qualité de service, M. le Maire propose de maintenir cet effectif par la conclusion d'un CDD d'une durée de 1 an, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, établi en application des dispositions de l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE – du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Le temps de travail est de 1h30 par jour durant la pause méridienne soit 6h par semaine rémunérées 4h45/35ème, le temps de travail étant annualisé.

La rémunération sera déterminée par rapport au grade d'adjoint d'animation 2<sup>nd</sup> classe, échelon 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire de contractualiser l'embauche d'une personne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017,
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016

**POUR : 14**

#### **12 Renouvellement du CUI/CAE**

M. le Maire informe que 2 candidates ont été reçues pour remplacer Laëtitia De Malliard au poste d'auxiliaire de vie scolaire. La candidature de Mme KOP, domiciliée à Morthomiers, a été retenue pour occuper cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, le contrat étant renouvelable une fois.

### **13 Point sur les dossiers d'investissement**

#### **> Achat du tracteur**

Total devis :	35 601.91 € TTC
Fonds parlementaires (sur HT) :	6 100 €
Reste à financer :	29 501.91 € TTC

<i>Coût de l'opération :</i>	<i>29 501.91 € TTC</i>
<i>Budget prévu :</i>	<i>30 000 €</i>

#### **> Passages surélevés**

Total devis :	32 841.48 € TTC
Conseil départemental du Cher (30% sur HT) :	8 210.37 €
Fonds de concours (sur HT):	9 578 €
Reste à financer :	15 053.11 € TTC

<i>Coût de l'opération :</i>	<i>15 053.11 € TTC</i>
<i>Budget prévu :</i>	<i>25 000 €</i>

#### **> Vidéoprotection**

Total devis :	7 410 € TTC
Fonds de concours (sur HT):	3 087 €
Reste à financer :	4 323 €

<i>Coût de l'opération :</i>	<i>4 323 €</i>
<i>Budget prévu :</i>	<i>20 000 €</i>

Coût total des 3 opérations :	75 853.39 € TTC
Montant des aides :	26 975.37 €
Coût restant à la charge de la commune :	48 878.02 €
Total prévu au budget pour ces 3 opérations :	75 000 €

### **14 Rétrocession de l'allée de la Grande Ouche dans le domaine communal**

Proposition a été faite aux propriétaires de l'allée de la Grande Ouche de rétrocéder cette voie dans le domaine communal afin d'en assurer l'entretien et de désenclaver le terrain situé au bout de cette allée.

4 propriétaires sur 5 ont répondu favorablement. M. et Mme TORRES n'ayant pas donné réponse, la proposition est donc aujourd'hui abandonnée.

## 15 Travaux à la salle des fêtes

Un point est fait sur les travaux de rénovation prévus à la salle des fêtes :

	HT	TTC
Remplacement stores	3 124.70	3 749.64
Travaux plafonds suspendus	9 350	11 220
Peinture intérieure	2 656	3 187.20
Rideau de scène	2 868.70	3 442.44
Electricité éclairage LED	5 654.56	6 785.47
Eclairage Scène	2 334.89	2 801.87
Isolation extérieur	6 498	7 797.60
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>32 486.85</b>	<b>38 984.22</b>

## 16 Recours contentieux Hooper c/Commune de Morthomiers

Recours est intenté contre la Commune de Morthomiers par M. John HOOPER, domicilié à la Petite Salle, suite à la procédure de modification simplifiée du PLU menée par la commune et ayant pour effet de modifier la priorité des zones à urbaniser de Morthomiers.

Des conseils ont été pris auprès de l'Agglomération Bourges Plus pour développer les points de défense. Par ailleurs, le dossier est suivi par le cabinet d'avocats de la Société AMORI Conseil.

### DIVERS :

- Philippe FROMION : bien que certaines allées soient signalées comme étant piétonnes, des véhicules motorisés y circulent. Après discussion, le conseil en déduit qu'une réflexion globale doit être menée sur la commune incluant également le problème du stationnement à la sortie de l'école,
- Rémi CHABANNE : fait un compte rendu de la réunion concernant le Programme Local de Prévention des déchets (PLPD). 2 objectifs sont visés par ce programme : améliorer la collecte et le tri, diminuer de 50% la production des déchets,
- Elisabeth MORCHOINE : question de la location de la salle d'exposition et l'installation d'un frigo, utilisation fréquente du club-house par les locataires de la salle des fêtes contrairement à ce que cela avait été antérieurement décidé, idée d'acheter des armoires et petit matériel pour améliorer le rangement du club-house.